

## DELIBERATIONS

Le conseil communautaire s'est réuni en session ordinaire le 10 AVRIL 2019 à 18 heures 00, en salle du conseil – MAIRIE LEMPDES SUR ALAGNON.

Nombre de conseillers communautaires : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 31

Date de convocation : 28 MARS 2019

### PRESENTS :

Mesdames : MICHE/ ENTRADAS/MARION/ JACQUET / CHASSIN/BALLAND/ PICHON/THOREL

Messieurs : ROUSSET/ CERES/ CHADUC/ PASTOUREL/ LEGROS/ BONJEAN/ BARD / LONJON/  
CAILLAUD/ POISSON/ ROBERT/ PILUDU/ TREMOUILLERE/ PRADON/ OLLAGNIER/  
JUILLARD/FAURE/ BRIONNET

MR CLEMENSAT DONNE POUVOIR A MR CHADUC  
MR FOURET DONNE POUVOIR A MME NICOLE CHASSIN  
MME MAZIN DONNE POUVOIR A MR ROUSSET  
MR HAON DONNE POUVOIR A MR BERNARD PRADON  
MR GLADEL DONNE POUVOIR A MME ENTRADAS

EXCUSEE : MME CHAUMET

Madame Nicole MARION est désignée secrétaire de séance

### **1/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 21 FEVRIER 2019**

**Après en avoir délibéré et sur proposition du président, le conseil communautaire approuve le procès-verbal du 21 FEVRIER 2019.**

### **2/ VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES.**

**Après en avoir délibéré et sur proposition du président, le conseil communautaire vote le compte de gestion 2018 du budget principal et des budgets annexes Atelier Relais et Station-Service.**

### **3/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**

**Après en avoir délibéré, et sur proposition du vice-président Christian CHADUC, le conseil communautaire adopte à l'unanimité le compte administratif 2018 du budget principal et des budgets annexes Atelier Relais et Station-Service.**

**Le président sort de l'assistance et ne prend pas part au vote.**

#### **4/ VOTE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2018 AU BUDGET PRINCIPAL 2019 ET AUX BUDGETS ANNEXES 2019**

**Après en avoir délibéré et sur proposition du président, le conseil communautaire vote comme suit :**

1\* l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2018 au BP 2019 comme suit :

Résultat de fonctionnement de l'exercice : 472 996.55 euros

Résultat de fonctionnement antérieur reporté : 1 858 414, 93 euros

Solde d'exécution de la section d'investissement : 1 474 320.64euros.

Solde des RAR d'investissement : - 434 822.53 euros

**L'affectation du résultat reporté de fonctionnement est de 2 331 411.48 euros.**

2\* l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2018 au BP Atelier Relais 2019 comme suit :

Résultat de fonctionnement de l'exercice : - 34.79 euros

Résultat de fonctionnement antérieur reporté : 3 586.37 euros

Solde d'exécution de la section d'investissement : - 3 509.79 euros.

Solde des RAR d'investissement : 0 euro

Affectation au R1068 en investissement : 3 509.79 euros

**L'affectation du résultat reporté de fonctionnement est de 41.79 euros**

3\* l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2018 au BP Station-Service 2019 comme suit :

Résultat de fonctionnement de l'exercice : - 293.14 euros

Résultat de fonctionnement antérieur reporté : 1 278.53 euros

Solde d'exécution de la section d'investissement : 13 447.49 euros.

Solde des RAR d'investissement : 0 euro

**L'affectation du résultat reporté de fonctionnement est de 985.39 euros.**

## 5/ VOTE DU BUDGET 2019 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Après en avoir délibéré, et sur proposition du président, le conseil communautaire adopte :

- à l'unanimité le budget 2019 du budget principal comme suit

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	7 054 446.17	7 054 446.17
Investissement	2 629 042.49	2 629 042.49

- à l'unanimité le budget 2019 annexe Atelier relais

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1191.53	1191.53
Investissement	3509.79	4927.65

- à l'unanimité le budget 2019 annexe Station-service.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	228605.17	228605.17
Investissement	23049.04	25202.66

## 6/ VOTE DES TAUX 2019

Après en avoir délibéré et sur proposition du Président, le conseil communautaire autorise

- ⇒ A l'unanimité : Cotisation foncière entreprise : 25.58 %
- ⇒ A l'unanimité : Taxe d'habitation : 8.65 %
- ⇒ A l'unanimité : Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 1 %
- ⇒ A l'unanimité : Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 3.42 %
- ⇒ A l'unanimité : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 12.81 %

## 7/ VOTE DES COTISATIONS ET SUBVENTIONS 2019

Le président invite le conseil communautaire à voter l'attribution des cotisations et des subventions comme suit :

Liste des bénéficiaires de subventions (article 6574)

NOMINATION BENEFICIAIRE	MONTANT
ADMR SAINTE FLORINE	800.00
ADMR BLESLE	550.00
ADMR CHAMPAGNAC LE VIEUX	2000.00
MISSION LOCALE	9970.00
REAGIR 43	500.00
JSP	500.00
UNSS	900.00
COMITE DEPARTEMENTAL DE LA RANDONNEE HAUTE LOIRE	767.00

Liste des bénéficiaires de cotisations (article 6281)

NOMINATION BENEFICIAIRE	MONTANT
ASSOCIATION COMMUNES FORESTIERES	158.00
ASSOCIATION DEFENSE ELUS CEVENOL	150.00
LUDODYS	112.00
CDG 43 ACFI	630.00
AREA	100.00
SITES CASADEENS	100.00

## **8/ OPAH : NOTIFICATION DE SUBVENTION**

**Après en avoir délibéré et sur proposition du président, le conseil communautaire autorise la notification des subventions suivantes :**

COMMUNE	NOM	PRENOM	TYPE TRAVAUX	MONTANT TRAVAUX	ANAH	FART	SUB AUZON CO
CHAMPAGNAC	BRUHAT	ANNIE	ADAPTATION	11767	5295,16	500	375
SAINTE FLORINE	PIALOUX	CHRISTIANE	ADAPTATION	4754	1663,9		475
SAINTE FLORINE	PLANCHETTE	SOLANGE	ADAPTATION/ ECO	20000	8600	500	2000
SAINTE FLORINE	PELON	ELISE	ADAPTATION	5500	1925		550
CHAMPAGNAC	ROCHE	THERESE	ADAPTATION	5528	2614		523

## **9/ DEMANDE DE REMBOURSEMENT A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'ISSOIRE DE LEUR PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DU RELAIS PETITE ENFANCE.**

Le président explique qu'il est demandé à la communauté d'agglomération du Pays d'Issoire en lieu le remboursement de leur participation au titre du fonctionnement du Relais Petite Enfance. Pour l'année 2018, le montant de la participation est de 22 453.10 euros. Parallèlement AUZON COMMUNAUTE doit à CAPI la somme de 275.86 euros concernant la mise à disposition d'un de leurs agents pour l'animation des ateliers motricité en complément des interventions proposées par notre ETAPS.

En conséquence, le président demande au conseil communautaire la possibilité de demander à CAPI le remboursement de la somme de 22 177.24€

**Après en avoir délibéré et sur proposition du Président, le conseil communautaire appelle la participation de la communauté d'agglomération du Pays d'Issoire pour un montant de 22 177.24 euros au titre du fonctionnement du Relais Petite Enfance pour l'année 2018.**

## **10/ NOTIFICATION SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA SAISON CULTURELLE MAI – AOUT 2019**

**Après en avoir délibéré et sur proposition du président, le conseil communautaire notifie les subventions dans le cadre de la saison culturelle MAI – AOUT 2019 comme indiqué ci-dessous et le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier :**

Fête médiévale – AUZON – 6 et 7 juillet 2019 – AUZON MEDIEVAL : 500 euros

Les Arts dans le village – AUZON – le 4 août 2019 – AUZON TOUJOURS : 500 euros

Exposition Thématique Histoire du Train – LEMPDES – du 30 juin au 25 août 2019 – MAISON DE LA VIE RURALE : 150 euros

A noter que le projet présenté par l'association Sauvegarde du Vieil AUZON n'a pas été retenu comme ne répondant pas aux critères mais bénéficiera d'une aide logistique de la communauté de communes (impression de flyers). De même que le projet déposé par Un écran...Des Etoiles...pour un projection de cinéma Plein air à AUZON car l'association a son siège social à St Privat du Dragon (avec une adresse de gestion à BEAUMONT 63)

## **11/ ADMISSION EN NON VALEUR**

**Après en avoir délibéré et sur proposition du président, le conseil communautaire valide les admissions en non-valeur de créances comme suit :**

- Admission en non-valeur des créances de Mme MONGHEAL Chloe pour 514.05 euros à mandater au c/6542
- Admission en non-valeur des créances de Mme BAILLY Coralie pour 226.40 euros à mandater au c/6542

## **12/ MODIFICATION DELIBERATIONS N°63-2018 DU 9 OCTOBRE 2018 – N°33-2017 DU 15 JUIN 2017**

Le président explique que par délibération n°63-2018 du 9 octobre 2018 et n°33-2017 du 15 juin 2017, il a été voté une subvention en complément de LEADER :

- à l'entreprise ALVES – alimentation générale – pour un montant de 1120.32 euros. Au vu des montants d'investissement réalisés, la subvention LEADER est revue à la baisse (2410.88 euros) et celle de la communauté de communes également à 602.72 euros, en cause la subvention portée sur une part sur un véhicule accidenté depuis et que le bénéficiaire n'a plus.
- A l'entreprise individuelle CHEVALIER – Bar Le DROP – pour un montant de 2422.53 euros. Au vu des montants d'investissement réalisés, la subvention LEADER est revue à la baisse (8184.48 euros) et celle de la communauté de communes également à 2046.13 euros.

**Après en avoir délibéré et sur proposition du Président, le conseil communautaire entérine la modification des délibérations citées en objet et autorise le versement des subventions aux entreprises en complément du LEADER et le président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.**

## **13/ RAPPORT MARCHES PUBLICS 2018**

**Le président informe le conseil communautaire que la communauté de communes n'a lancé aucun marché public pour l'année 2018**

## **14/ REMUNERATION CEE AU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2019**

**Après en avoir délibéré et sur proposition du président, le conseil communautaire entérine la réévaluation du coût de journée pour l'embauche d'un CEE à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 comme suit :**

- **90 euros brut pour la journée**
- **110 euros brut pour la journée séjour**
- **130 euros brut pour la journée séjour si le recruté occupe une mission de direction.**

## **15/ ADMR : SUBVENTION ACTIVITE NON TARIFEE**

**Le président rappelle au conseil communautaire qu'à compter de l'année 2019 et suivantes, la subvention octroyée par AUZON COMMUNAUTE à l'ADMR de CHAMPAGNAC LE VIEUX, BLESLE et SAINTE FLORINE est affectée à l'activité non tarifée de celles-ci. Cette proposition est validée par le conseil communautaire.**

## **16/ AUTORISATION DE SIGNATURE CONVENTION DE PARTENARIAT 2019 AVEC LE COMITE DE LA RANDONNEE PEDESTRE 43.**

Le président précise au conseil communautaire qu'une participation au Comité Départemental de la randonnée 43 est inscrite au budget 2019 pour un montant de 767 euros. Cette inscription nécessite toutefois la signature d'une convention précisant les engagements du comité.

**Après en avoir délibéré et sur proposition du président, le conseil communautaire autorise le président à signer la convention de partenariat 2019 avec le Comité de la Randonnée Pédestre 43.**

## **17/ RIFSEEP : AVIS DEFAVORABLE DU COLLEGE PERSONNEL C.T.P DU 11 MARS 2019**

Le président explique au conseil communautaire que lors du dernier conseil en date du 21/02/2019, il a été pris une délibération n°6-2019 modifiant le RIFSEEP suite à la nomination de deux agents concernant le régime indemnitaire afin de le faire évoluer aux nouveaux statuts de ces agents. Cette délibération est soumise à l'avis du CTP le 11 mars 2019 et a reçu un avis défavorable unanime du collège du personnel car elle estime comme « incohérent » que le mini – maxi du plafond du RIFSEEP de l'animateur Cat.B soit inférieur au mini – maxi de l'agent administratif Cat.C. sachant que cet état existait déjà précédemment entre d'autres catégories....et que cela n'avait pas engendré d'avis défavorable. L'important étant le coefficient défini par les arrêtés individuels d'attribution.

Le président propose au conseil communautaire de présenter au CTP du 28 mai 2019 la délibération n°6-2019 du 21/02/2019 sans apporter aucune modification à cette dernière accompagnée d'un courrier explicatif.

**Après en avoir délibéré et sur proposition du président, le conseil communautaire autorise le président à présenter au CTP du 28 mai 2019 la délibération n°6-2019 du 21/02/2019 sans modification et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.**

### **Questions diverses :**

- **Compétence GEMAPI**
  - o La dissolution du SICALA et sa constitution en deux EPAGES se dessinent. Le conseil communautaire devra se réunir avant le 30 juin 2019 afin de prendre les délibérations de retrait et de constitution en EPAGE.
  
- **Terrain synthétique**
  - o Pas d'entente pour la vente entre les deux parties. Une procédure d'expropriation est envisagée menée par la commune de VERGONGHEON.  
Procédure longue avec l'espoir qu'elle aboutisse positivement pour le projet sinon les subventions mobilisées 43-11 et PACTE 43 seront définitivement perdues sans pouvoir être mobilisées sur un autre dossier.
  
- **Plan Mercredi**
  - o Pascale CHAUMET – conseillère pédagogique de secteur – a fait le tour des écoles au sein desquelles le Plan Mercredi aurait reçu un accueil plutôt favorable. Une date de rencontre avec les directeurs d'école doit à présent être fixée pour lancer le projet courant mai.
  
- **Saison Culturelle**
  - Rappel des événements à venir :
    - Rétr'AUZON le 20 et 21 avril
  
- **Centre de Vacances rebaptisé l'Étincelle**
  - La réunion de lancement se déroule jeudi 18 avril 2019 à 9 h 00.  
Les résultats sont attendus pour fin juin 2019

- **Les commissions**

○ Aménagement de l'espace – Foret – Agriculture :

- Le travail avance avec les partenaires ...là encore des réunions de travail sont prévues avec le CRPF et la Chambre d'Agriculture (29 avril à 10h30).

○ Innovation – Communication – Développement durable :

- Travail sur la mise en place d'un SPL itinérant : sorte de camping-car équipé informatiquement et numériquement et se déplace de communes en communes selon un planning défini pour apporter aide aux usagers dans leurs démarches administratives. Une expérimentation est menée jusqu'à fin 2019 sur la CC de THIERACHE SAMBRE ET OISE.

Camping-car aménagé et animé par deux personnes : 1 personne en CDI et une en CAE. A temps complet. L'expérimentation a débuté avec des services civiques.

Permanence d'une demi-journée par semaine sur les 33 communes sur 36. Les 3 restantes, plus peuplées, disposent de mairies ouvertes et de personnels présents.

Le camping-car permet d'avoir une autonomie vis-à-vis des mairies peu ouvertes.

La coordination est assurée par la sous-préfecture d'où un partenariat actif des institutions (CAF / MSA/ CARSAT/ MISSION LOCALE...), volonté de déployer de nouveaux partenariats pour répondre aux demandes des usagers plutôt actifs.

Budget d'investissement : 100 000 euros financé à 80 %

Budget de fonctionnement : deux emplois avec une subvention de 30 000 euros (50 % des frais de fonctionnement)

- De son côté le centre médico-social mène une enquête auprès de ses ressortissants afin d'évaluer le niveau des besoins en terme d'accessibilité numérique. Une enquête similaire s'adresse aux professionnelles œuvrant dans le domaine social. Les résultats seront connus bientôt et une présentation en sera faite. A l'issue, l'ensemble des acteurs et partenaires pourront s'entendre sur un plan d'actions.
- Le président propose le recrutement d'une personne en service civique déjà en poste à la bibliothèque de VERGONGHEON et ce pour compléter son temps de travail vers un temps complet. Le contrat proposé est un contrat aidé pour lequel il existe une prise en charge de l'Etat à hauteur de 60 % et une exonération de certaines charges. Le coût pour la collectivité est donc moindre.

- SYDEC

- Présentation de la carte de la zone et de l'installation de l'entreprise.